

Fiche pratique

Assistance

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Services d'assistance à domicile et vie quotidienne

En complément de votre contrat frais de soins de santé, Audiens Assistance vous propose en cas d'accident d'hospitalisation ou de maladie soudaine une assistance à domicile 24 heures / 24, 7 jours / 7.

Audiens Assistance est à vos côtés en cas de :

Hospitalisation (de plus de 2 jours ou immobilisation au domicile de plus de 5 jours)

- organisation et prise en charge de **la venue d'un proche à votre chevet** (déplacement aller-retour et hébergement) ;
- **garde des ascendants** vivant à votre domicile et ne pouvant se prendre en charge (organisation et prise en charge de la venue d'un proche ou garde à domicile dans la limite de 30 heures) ;
- **prise en charge des enfants et petits-enfants** âgés de moins de 16 ans ou handicapés (organisation et prise en charge de leur transfert chez un proche ou de sa venue, conduite à l'école et aux activités extra scolaires, transfert et garde chez une assistante maternelle...) ;
- **transfert et garde de vos animaux domestiques** ;
- **location d'un téléviseur** ;
- **aide-ménagère**.

Maladie ou immobilisation au domicile des enfants ou petits-enfants (immobilisation de plus de 2 jours)

- organisation et prise en charge **du déplacement d'un proche au chevet de l'enfant ou du petit-enfant malade** ;
- **garde des enfants ou petits-enfants malades** ;
- **école à domicile** (en cas d'immobilisation au domicile de plus de 2 semaines).

Radiothérapie ou chimiothérapie (en cas de traitement médical entraînant des séances à l'hôpital ou à domicile, et pendant la durée du traitement)

- aide-ménagère ;
- prise en charge des enfants, petits-enfants et ascendants.

Décès

- aide et assistance à l'organisation des obsèques, avance de frais ;
- informations utiles aux proches (démarches, dispositions à prendre...).

Audiens Assistance c'est également :

La transmission de messages urgents à votre famille en cas de nécessité.

Des services médicaux (hors urgence médicale)

- conseils médicaux ;
- aide à la **recherche d'un médecin**, d'une infirmière, d'intervenants paramédicaux ;
- organisation du **transport en ambulance** ;
- **livraison de médicaments** prescrits.

Un service d'informations par téléphone

Informations administratives, sociales, juridiques et vie pratique :

famille, enseignement, santé, droit du travail, formation, retraite, succession, fiscalité/administration, justice, habitation/logement, location, banque/crédit, consommation, automobile, vie pratique, vacances à l'étranger...

**Retrouvez le descriptif complet des services d'assistance à domicile
et vie quotidienne sur le www.audiens.org**